

# LE BULLETTIN

## PORTNEUF-SUR-MER



AVRIL 2009



### JOURNÉE VENTE DE GARAGE À PORTNEUF-SUR-MER

Samedi, 6 juin 2009

VOUS ÊTES DANS VOTRE GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS?  
VOUS VOULEZ FAIRE DE LA PLACE DANS VOS ARMOIRES?  
VOUS AVEZ DES CHOSSES DONT VOUS NE VOUS SERVEZ PLUS?  
DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES VOISINS DU 6 JUIN 2009, NOUS  
ORGANISONS UNE JOURNÉE VENTE DE GARAGE.

Inscrivez-vous gratuitement en remplissant le bon de participation ci-dessous afin d'annoncer la vente de garage que vous organisez dans votre cours puis apportez-le au bureau municipal.

Une liste sera établie afin de faire connaître les adresses participantes. Des ballons de la Fête des Voisins vous seront donnés afin que vous puissiez décorer vos tables de marchandises. Les 20 premières personnes à venir porter leurs coupons de participation mériteront un beau chandail de la Fête des Voisins.

**Pour plus d'information: Guylaine Tremblay**  
**au 418- 238-2642**

**Cher voisin, chère voisine,**  
Vous êtes invité(e) à la Fête des voisins...

Organisée par : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
Lieu : \_\_\_\_\_  
Heure : \_\_\_\_\_  
Détails pratiques : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Une belle occasion  
de mieux se connaître  
et de passer un agréable  
moment entre voisins.

Tous les détails sur le site  
[fetedesvoisins.qc.ca](http://fetedesvoisins.qc.ca)

Pour en savoir plus, contactez : \_\_\_\_\_

100% Imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100% de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

SCM CMHC  
www.sch.ca

Dans le cadre de la  
**SEMmaine**  
MUNICIPALITÉ

Fondation Lucie  
et André Chagnon

Québec

## **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STE-ANNE-DE-PORTNEUF**

L'OMH a des logements vacants à louer pour l'immeuble situé au 412, rue Principale (personnes retraitées).

Le territoire de sélection pour l'immeuble de logements s'étend désormais de Longue-Rive à Portneuf-sur-Mer. Toutes les personnes qui feront une demande devront répondre aux critères d'admissibilité établis pour l'OMH.

Pour une période indéterminée, l'âge d'admissibilité a été baissée à 57 ans.

Les personnes intéressées à faire une demande devront le faire par écrit à l'aide du formulaire de demande de logement approuvé par la SHQ. L'OMH n'exercera, dans l'attribution des logements, aucune discrimination contraire à la charte des droits et libertés de la personne.

Les formulaires requis sont disponibles à l'adresse suivante :

OMH de Sainte-Anne-de-Portneuf  
170, rue Principale  
Portneuf-sur-Mer (Québec)  
Tél. : 418-238-2102

Seuls seront considérés les « formulaires de demande de logement » dûment complétés.

Gontran Tremblay, directeur

# La SÉCURITÉ avant tout

**Quelques changements législatifs apportés par le ministère des Transports seront appliqués en 2009 pour assurer une diminution des accidents. Ceux-ci concernent :**

- **LA VITESSE**

Des sanctions plus sévères seront attribuées aux excès de vitesse. Pour les conducteurs dépassant la limite permise de plus de 40 km/h, les amendes et le nombre de points d'inaptitude perdus seront doublés.

- **L'ALCOOL**

Les conducteurs dont le taux d'alcoolémie se situe entre 0,05 et 0,08 % seront passibles d'une amende. Cette dernière sera plus corsée qu'avant pour les récidivistes de l'alcool au volant.

- **LES APPRENTIS CONDUCTEURS**

En plus des cours de conduite obligatoires pour tous, le permis probatoire pour les personnes âgées de plus de 25 ans sera exigé. Pour les moins de 25 ans, l'accès aux points d'inaptitude sera graduel.

- **LE TÉLÉPHONE CELLULAIRE**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, il est interdit de conduire tout en utilisant un appareil téléphonique dans nos mains. Seul un téléphone doté d'un dispositif « mains libres » est permis.

- **LES VÉHICULES LOURDS**

Sur tous les camions de plus de 11 794 kg (26 000 lb), les limiteurs de vitesse doivent être activés et réglés afin de ne pas dépasser 105 km/h.

- **LES PNEUS D'HIVER**

Tout conducteur d'un taxi ou d'un véhicule de promenade immatriculé au Québec doit munir son véhicule de pneus adaptés à la saison hivernale durant la période du 15 décembre au 15 mars.



PORTNEUF-SUR-MER A L'HONNEUR DE FAIRE PARTIE DES 1 000 COMMUNAUTÉS CANADIENNES QUI ACCUEILLERONT LA FLAMME OLYMPIQUE AU COURS DE SON VOYAGE D'UN OcéAN À L'AUTRE, PENDANT LES 106 JOURS QUI PRÉCÉDERONT LA TENUE DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2010.

### **Depuis longtemps, la flamme olympique est un symbole de paix, d'amitié et d'unité.**

Le relais de la flamme olympique est présenté par Coca-Cola et RBC et appuyé par le Gouvernement du Canada. Il s'agit d'une occasion incroyable de rassembler notre communauté dans une atmosphère de grande fierté nationale en célébrant de façon authentique la tenue des Jeux.

Des milliers de canadiens porteront le flambeau olympique de Vancouver 2010 au cours de son voyage qui se rendra dans toutes les régions et dans plusieurs communautés partout au pays.

Nous espérons que plusieurs d'entre vous traverseront notre communauté en portant le flambeau olympique le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Ce sera l'occasion de présenter la communauté de Portneuf-sur-Mer à tous les canadiens et citoyens du monde. Alors, participez en grand nombre!

**Il n'est pas nécessaire d'être un athlète** ou d'avoir réalisé un exploit pour devenir porteur du flambeau. Il y a peu d'exigences et ce souvenir demeurera inoubliable pour toujours. Les moments olympiques sont uniques, diversifiés et personnels. Imaginez-vous parcourir les 300 mètres sur la rue Principale et passer la flamme olympique à un voisin.

Nous vous encourageons donc à poser votre candidature dans les sites [www.icoke.ca](http://www.icoke.ca) et [www.rbc.com/portezleflambeau](http://www.rbc.com/portezleflambeau). Pour augmenter vos chances, veuillez poser votre candidature dès aujourd'hui.

À titre de communauté de parcours pour le relais de la flamme olympique de Vancouver 2010, nous avons une occasion unique de laisser un héritage durable et profond qui sera présent bien après que l'on aura éteint la flamme en 2010. Il s'agit aussi d'une occasion de créer un héritage d'amitié, d'inspiration et de fierté communautaire.

La participation de la communauté de Portneuf-sur-Mer au relais de la flamme olympique de Vancouver 2010 sera assurément un souvenir qui, pour nous, durera éternellement.

Pour informations : Madame Guylaine Tremblay, agente de développement  
418-238-2642

## Programme RénoVillage

Le programme d'aide à la rénovation RénoVillage a été reconduit pour une douzième année consécutive. La MRC de La Haute-Côte-Nord disposera, pour l'exercice 2009-2010, d'une enveloppe budgétaire sensiblement identique à l'année dernière. La campagne d'inscription se tiendra donc du 1<sup>er</sup> mai au 12 juin 2009.

Pour vous inscrire, les documents suivants sont disponibles au bureau municipal :

- Exemplaires du formulaire « Demande d'aide propriétaire occupant »
- Copies du dépliant explicatif du programme

Les formulaires complétés devront être retournés à la MRC avant le vendredi 12 juin 2009 et ils devront être accompagnés d'une copie du rapport d'impôt 2008 (fédéral et provincial), de l'avis de cotisation fédéral 2008 et d'une copie des comptes de taxes 2008. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la MRC de la Haute-Côte-Nord au (418) 233-2102.

## ABRIS TEMPORAIRES

Le 15 avril de chaque année, tout garage de toile ou autres abris temporaires doivent être démontés. Aucune structure ne doit rester sur le terrain.

Au cours du mois de juin, des vérifications seront faites et les propriétaires qui n'auront pas nettoyé leur terrain seront avisés par lettre et, tel que stipulé aux règlements d'urbanisme et aux règlements harmonisés, s'exposent à des amendes.

PROCHAINE ASSEMBLÉE MUNICIPALE :

MARDI 12 MAI 2009, 19 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL.

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : SURVEILLER VOTRE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL : DU LUNDI AU JEUDI DE 8 H 15 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30 ET LE VENDREDI DE 8 H 15 À 12 H

## REPERTOIRE

PROBLEMES IMPORTANTS :	238-2795
SECURITE CIVILE :	295-4903
CROIX ROUGE :	1-877-362-2433
BUREAU MUNICIPAL :	238-2642
TELECOPIEUR :	238-5319
GARAGE MUNICIPAL :	238-2622
INSPECTEUR MUNICIPAL :	238-2795
CHALET DES SPORTS :	238-2158
L'ACCUEIL :	238-2994
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :	238-5303
SURETE DU QUEBEC :	587-2238
SALLE MUNICIPALE :	238-5402
KIOSQUE TOURISTIQUE :	238-2905

Feu  
Police  
Ambulance :  
**911**



Site Web :

<http://portneuf-sur-mer.ca>

Courriel : [infos@portneuf-sur-mer.ca](mailto:infos@portneuf-sur-mer.ca)